

Allocution d'ouverture

Monique Barbut, Directrice générale et Présidente Fonds pour l'environnement mondial

Première réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages

Montréal, 6 juin 2011

C'est un plaisir et un honneur pour moi d'être ici à l'occasion de l'ouverture de la première réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (ICNP-1).

La dernière fois que nous étions tous réunis c'était en octobre au Japon, à la $10^{\rm e}$ réunion des Parties. Nous y étions les témoins d'un moment historique pour la biodiversité : l'adoption du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages de leur utilisation. Merci à vous, M. le Président, pour le rôle prépondérant que vous avez joué pour faire avancer l'un des objectifs cruciaux de la Convention.

L'adoption du Protocole était un exploit certes, mais nous avons encore du pain sur la planche. C'est la raison pour laquelle je me félicite d'être avec vous aujourd'hui au moment où le Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya tient sa première réunion cette semaine à Montréal. Des questions importantes doivent être réglées concernant la ratification et la mise en œuvre du Protocole, notamment le Centre d'échange, le renforcement des capacités, la sensibilisation et la promotion du respect du Protocole.

Au FEM, nous attachons de l'importance à notre rôle de mécanisme de financement de cette convention. Lors de la 40^e réunion de son Conseil tenue la semaine dernière, le FEM a approuvé les modalités de fonctionnement du Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya. La création de ce fonds fiduciaire multipartite, le 18 février, a été rendue possible grâce à l'appui généreux et indéfectible du Gouvernement japonais et aux nouvelles contributions financières annoncées par la France, la Norvège et la Suisse. Le nombre croissant des donateurs intéressés par la contribution au Fonds de mise en œuvre du Protocole de Nagoya témoigne de l'importance de ce mécanisme. Nous sommes convaincus que d'autres pays se proposeront d'y apporter leurs contributions dans les mois à venir.

Le Fonds de mise en œuvre nouvellement établi fournira des ressources pour financer les activités visant à soutenir la ratification, l'entrée en vigueur rapide et la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Il est donc encourageant de voir que plus de 20 Parties sont maintenant des signataires de ce mécanisme novateur et nous espérons que cette dynamique enverra un signal politique clair et fort quant à l'intérêt marqué qui est porté au Protocole.

4 Allocution de la DG du FEM à la réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya Montréal, 6 juin 2011

En effet, si le processus de ratification se poursuit à ce rythme, les instances de la Convention sur la diversité biologique devront être en mesure d'annoncer l'entrée en vigueur rapide du Protocole lorsque nous nous réunirons en Inde en octobre 2012.

L'entrée en vigueur du Protocole sera non seulement un motif de célébration mais également l'occasion de passer à l'action, car les Parties auront alors la possibilité d'utiliser une partie des ressources du Fonds pour mettre en œuvre des projets vraiment innovants en association avec le secteur privé, à commencer par les industries spécialisées dans les produits naturels et pharmaceutiques, la médecine botanique, et les soins personnels et cosmétiques.

Il va sans dire que ces projets contribueront également à renforcer les capacités des pays en développement à promouvoir la recherche de pointe et l'élaboration de programmes de développement pour l'utilisation de leurs ressources génétiques. L'idée de mettre ainsi l'accent sur le transfert de technologies n'est pas de moi, mais elle est plutôt un élément fondamental de la Convention.

Ce qu'il faut retenir c'est que le Protocole de Nagoya ouvre la voie à toute une

panoplie de possibilités pour promouvoir la recherche scientifique et la

préservation de la biodiversité grâce à la découverte et au partage des avantages

monétaires et non monétaires qui se font jour lors de l'élaboration et de la mise

en œuvre des accords APA. Dans l'hypothèse où un cadre juridique solide est

mis en place, ces projets permettront aux pays fournisseurs d'accroître la valeur

de leurs propres ressources génétiques et d'être des acteurs actifs du marché.

Pour que les pays fournisseurs tirent vraiment partie des avantages potentiels des

accords APA, toutes les Parties devront ratifier le Protocole. Elles devront en

outre mettre en place un régime juridique et réglementaire harmonisé à l'échelle

internationale et présentant de l'intérêt pour les investisseurs. Dans le cas

contraire, les utilisateurs des ressources génétiques feront jouer la concurrence

entre les pays en leur faveur. Les formules régionales et sous-régionales en

matière d'accès aux ressources génétiques et de partage des avantages, comme

celles appliquées en Afrique, sont très importantes et devraient servir d'exemple.

Je suis persuadée qu'avec le Protocole de Nagoya nouvellement établi et les

ressources qui seront mises à la disposition des Parties au moyen du Fonds de

6 Allocution de la DG du FEM à la réunion du Comité intergouvernemental pour le Protocole de Nagoya Montréal, 6 juin 2011

mise en œuvre, les Parties à la Convention sur la diversité biologique seront vivement encouragées à ratifier le Protocole qui deviendra pour nous un puissant instrument pour préserver et pérenniser la diversité biologique pour les générations à venir.

Je souhaite plein succès au Bureau de la Conférence des Parties et au Comité intergouvernemental durant leurs travaux cette semaine.